

**DÉPARTEMENT DU CALVADOS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
SEULLES TERRE ET MER**
**10 PLACE EDMOND PAILLAUD
CREULLY
14480 CREULLY SUR
SEULLES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS ET DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**
**Délibération n°DEL2021_003 : Avenant n°1 à la
convention de partenariat avec le SDEC pour le
dispositif SOLEIL 14**

Séance du 21 janvier 2021

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 21 janvier à 18h30, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes de Seules Terre et Mer se sont réunis dans la salle de conférence de la communauté de communes Seules Terre et Mer 10 place Edmond Paillaud à Creully sur Seules et également par visioconférence conformément à la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020. La convocation, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers communautaires le vendredi 15 janvier 2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la communauté de communes le vendredi 15 janvier 2021.

Nombre de conseillers communautaires		
En exercice	Présents	Participants au vote
44	37	43
Le quorum étant atteint, la séance peut valablement se tenir		

VOTE
A L'UNANIMITE
Pour: 43
Contre : 0
Abstention : 0

Sont présents dans la salle de conférence les Conseillers communautaires suivants :

Vincent DAUCHY, Marcel DUBOIS, Christian GUESDON, Sylvaine LEFEVRE, Thierry OZENNE, Hervé RICHARD.

Sont présents en visioconférence les Conseillers communautaires suivants :

Isabelle AUBRY (Suppléante de Guillaume LEMENAGER), Nadine BACA, Marie-France BOUVET-PENARD, Didier COUILLARD, Christelle CROCOMO, Hubert DELALANDE, Pierre de PONCINS, Daniel DESCHAMPS, Jean DUVAL, Sandrine GARÇON, Véronique GAUMERD, Stéphane JACQUET, Geoffroy JEGOU du LAZ, Patrick LAVARDE, Sylvie LE BUGLE, Gwenaëlle LECONTE, Jean-Daniel LECOURT, Lysiane LE DUC DREAN, Daniel LEMOUSSU, Daniel LESERVOISIER, Gérard LEU, André MARIE, Philippe ONILLON, Colette ORIEULT, Alain PAYSANT, Cyrille ROSELLO de MOLINER, Virginie SARTORIO, Alain SCRIBE, Agnès THOMASSET, Jean-Luc VERET, Richard VILLECHENON.

Ont donné pouvoir :

Frédéric LEVALLOIS a donné pouvoir à Gwenaëlle LECONTE,

Marie-Claire LAURENCE a donné pouvoir à Richard VILLECHENON,

Gilles TABOUREL a donné pouvoir à Marcel DUBOIS,

Fabien TESSIER a donné pouvoir à Thierry OZENNE,

Alain COUZIN a donné pouvoir à Gérard LEU,

Geneviève SIRISER a donné pouvoir à Thierry OZENNE

Le Conseil communautaire a nommé Christian GUESDON secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Seules Terre et Mer du 10 décembre 2020 est adopté à l'unanimité

REÇU EN PREFECTURE

le 04/02/2021

Application agréée E-legalite.com

DEL2021_003 : AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE SDEC POUR LE DISPOSITIF SOLEIL 14

- Vu le code général des collectivités territoriales
- Vu la convention de partenariat avec le SDEC pour le dispositif Soleil 14,
- Vu l'avis de la commission consultative pour la transition énergétique du SDEC
- Vu le projet d'avenant

Considérant que par courrier en date du 8 juillet 2020, la société In Sun We Trust a informé le SDEC ENERGIE de son intention de modifier ses prestations à compter du 1er mars 2021, en raison de difficultés économiques consécutives à la crise sanitaire.

Considérant que face à ces évolutions, In Sun We Trust a proposé les solutions suivantes :

- 1) la poursuite du marché avec les nouvelles conditions,
- 2) ou la résiliation du marché
- 3) ou le maintien uniquement de la plateforme de simulation en ligne.

Considérant que ces solutions ont été discutées le 1er décembre 2020 au sein du Comité de pilotage Soleil 14 qui réunit le SDEC ENERGIE et les 16 EPCI. Les membres présents se sont positionnés en faveur de la 3ème option, qui est la seule qui permet de maintenir la dynamique engagée et de rentabiliser les moyens investis, tout en offrant l'opportunité de renforcer la mobilisation locale en faveur de l'énergie solaire.

Considérant que cette solution consiste à basculer vers un cadastre solaire classique : la plateforme de simulation en ligne sera maintenue, mais l'accompagnement par In Sun We Trust s'arrêtera, de même que le référencement des installateurs locaux,

Considérant que pour pallier l'arrêt de l'accompagnement du prestataire, il est proposé d'expérimenter la mise en place d'un conseil local pendant 1 an en orientant les porteurs de projet depuis la plateforme du cadastre solaire vers les acteurs suivants :

- Association Biomasse Normandie pour les particuliers et les Très Petites Entreprises
- Association Normandie Energie pour les industries et grands tertiaires
- Chambre d'agriculture de Normandie pour les agriculteurs
- SDEC ENERGIE pour les collectivités

Considérant la contribution financière de 500€ pour 1 an.

Considérant qu'à l'issue de cette expérimentation et sur la base d'un bilan du dispositif, le SDEC ENERGIE et les EPCI partenaires détermineront l'opportunité de le prolonger ainsi que les modalités de financement de cette prolongation.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITE :

- **DONNE** son accord pour retenir la 3^e option décrite ci-dessus
- **S'ENGAGE** à voter les crédits nécessaires et à verser cette contribution au SDEC ENERGIE après l'envoi du titre de recette par le SDEC ENERGIE
- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant à la convention avec le SDEC ENERGIE
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le PRESIDENT

Thierry OZENNE



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès du Président Seuilles Terre et Mer
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN

REÇU EN PREFECTURE

le 04/02/2021

Application agréée E-legalite.com